

Isolation des bâtiments : il est impératif de relancer la filière pour protéger le pouvoir d'achat et l'emploi des Français

Dans un contexte économique et géopolitique incertain, alors que les prix du gaz et de l'électricité s'envolent et que se pose la question de notre dépendance aux énergies fossiles, notamment en provenance de l'étranger, améliorer la performance énergétique des bâtiments n'a jamais été aussi impératif.

La rénovation énergétique est d'ailleurs l'un des axes stratégiques du gouvernement, qui a inscrit en 2019 « l'urgence écologique et climatique » dans le code de l'énergie avec la loi énergie-climat¹, et que la loi dite Climat et Résilience², votée en 2021, définit **l'isolation des murs, l'isolation des planchers bas, et l'isolation de la toiture comme trois des six postes de travaux prioritaires pour atteindre une rénovation énergétique dite « performante ».**

Suite à la crise du Covid-19, le plan de relance décidé par le gouvernement a par ailleurs alloué une enveloppe de 6,7 milliards d'euros dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments pour 2021-2022, prévoyant en parallèle la création de 55 000 emplois sur la même période.

Pourtant, depuis septembre 2021, cet élan a été freiné voire inversé par la conjonction de la baisse du pouvoir d'achat due aux prix de l'énergie, de la baisse de certaines aides, de la très forte baisse des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) frappés par des mouvements spéculatifs, puis de l'inflation sur les matières premières et les produits.

Les entreprises de travaux d'isolation en première ligne

En 2022, le nombre de nouveaux chantiers d'isolation est en baisse car les Français n'ont plus les moyens d'effectuer ces travaux. Sous l'effet de la baisse des CEE, le « reste à charge » a trop augmenté, et beaucoup trop vite, notamment pour les ménages modestes, mais pas qu'eux.

En février dernier, l'ECIMA et les acteurs de l'isolation alertaient déjà sur la baisse historique de près de 50% des ventes de certains isolants, donc des chantiers d'isolation les utilisant.

Aujourd'hui, la situation empire et ce sont les entreprises de travaux d'isolation et leurs salariés qui sont directement touchés, notamment pour les chantiers d'isolation de combles. La plupart des sociétés historiques sont en difficulté : **l'ECIMA estime que 10% à 20% d'entre elles ont été contraintes au dépôt de bilan et que plus de 50% des effectifs ont dû être licenciés.**

Il s'agit d'une perte catastrophique pour la filière, qui peine à recruter et à former du personnel à la fois qualifié et prêt à accepter la pénibilité du métier. Alors que la mise en place du label Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) misait sur une montée en compétences des entreprises de pose, nous assistons aujourd'hui à une fuite irréversible des compétences.

Pendant ce temps, les Français qui vivent dans des logements mal isolés continuent de voir leur facture de chauffage exploser.

Stabiliser le marché de l'isolation : un impératif

La filière sérieuse de l'isolation n'est pas d'une élasticité infinie. Les capacités des usines ont des limites et **il faut des perspectives stables de marché pour les augmenter via des investissements de longue durée.**

D'autre part, les entreprises de pose doivent pouvoir stabiliser leurs effectifs pour avoir le bon niveau de compétences. Les à-coups trop importants à la baisse mènent à des pertes d'emploi et de compétences. Les à-coups trop importants à la hausse mènent à des importations massives et au travail dissimulé par les éco-délinquants, qui ont d'ailleurs déjà déserté le secteur de l'isolation pour se reconvertir dans les filières où les aides sont les plus importantes.

Si nous voulons protéger les emplois durables et le pouvoir d'achat des Français, il est urgent de réagir et de relancer la filière de l'isolation dès maintenant. Le gouvernement doit plus que jamais travailler main dans la main avec les organisations professionnelles du secteur qui sont à même de proposer des solutions rapides et efficaces pour stabiliser et relancer la filière.

Pour commencer à y travailler dès maintenant, le Syndicat des fabricants de ouate de cellulose ECIMA demande un entretien avec la nouvelle Ministre de la Transition Énergétique puis la mise en place d'une **commission de travail de 3 semaines débouchant sur un Plan de sauvegarde de la filière de l'isolation.**

L'isolation, une filière d'avenir

Face aux impératifs de transition écologique et d'indépendance énergétique, il va sans dire que l'isolation des bâtiments est incontournable et le sera de plus en plus à l'avenir.

Les **isolants biosourcés** tels que la ouate de cellulose, mais aussi la fibre de bois ou encore le chanvre, sont les isolants de l'avenir, en ce sens qu'ils **répondent particulièrement aux objectifs fixés par la RE2020 en termes de réduction carbone et de confort d'été.** En effet, ils offrent une meilleure masse volumique et une meilleure résistance à l'écoulement de l'air que les isolants traditionnels et ont la capacité de stocker du carbone, bénéficiant d'un bilan carbone négatif. Autant d'arguments en faveur d'une relance active et immédiate de la filière de l'isolation.

ECIMA
Charles Kirié
Président

¹ LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (article 1)

² LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (article 155)

A propos de l'ECIMA

Depuis 2013, l'association ECIMA regroupe les principaux fabricants français de ouate de cellulose. La principale mission de l'ECIMA est de représenter les membres et promouvoir les intérêts des acteurs de la filière auprès de différents organismes et institutions.

Elle agit également auprès des professionnels pour contribuer au respect de la réglementation en vigueur lors de la mise en œuvre de cet isolant biosourcé, mais aussi auprès des particuliers pour répondre à leurs demandes d'informations et les sensibiliser aux atouts de cet isolant thermique et acoustique.

Contact presse : Bâti Visibilité
Anne-Cécile Bacquet
Tél. : 06 45 61 63 59
acbacquet@bati-visibilite.com





Les Achards, le 30 mai 2022,

Madame La Ministre,

Pour rappel l'ECIMA est l'Association Française des Fabricants de Ouate de Cellulose, isolant à base de papier recyclé utilisé essentiellement pour les combles perdus et représentant 50% des tonnages d'isolant biosourcé sur le marché français.

Je vous prie de trouver en pièce jointe le courrier envoyé à votre prédécesseure qui est resté sans réponse. Celui-ci annonçait l'hécatombe qui a eu lieu dans les effectifs de personnels dûment formés des professionnels historiques de l'isolation de combles.

On peut estimer, de par notre contact étroit avec les professionnels du secteur, que 10% à 20% des entreprises historiques ont déjà fait faillite et que, sur les entreprises restant en activité, 50% du personnel formé et qualifié RGE a été licencié et travaille désormais dans des métiers moins pénibles. Il reste donc seulement 40% des effectifs, ce qui ne sera pas suffisant pour répondre aux besoins réels en isolation de combles perdus dans un contexte de crise énergétique qui va nécessiter une massification et une accélération des travaux.

Dans le contexte actuel on peut raisonnablement penser que si le marché, bloqué artificiellement par le cours du CEE historiquement bas, ne reprend pas en septembre, il ne subsistera en 2023 que 20% des effectifs de la profession.

Vous sachant proche des entreprises et aguerrie à leurs problématiques et à leur fonctionnement, nous sollicitons de toute urgence une entrevue auprès de vos services. Afin que celle-ci soit le plus efficace possible, il serait essentiel que nous soyons accompagnés par le Syndicat National de l'Isolation qui représente les entreprises de pose d'isolants soufflés.

Espérant que ce courrier retiendra votre attention, nous restons à votre entière disposition pour convenir d'une date de rendez-vous.

Nous vous adressons, Madame La Ministre nos cordiales salutations et nos meilleurs vœux de succès dans votre nouvelle fonction.

Charles KIRIÉ
Président de l'ECIMA